



Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS du SDIS de l'Hérault

« Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire »

Montpellier le 18 février 2013

Monsieur Michel Gaudy
Président du
SDIS de l'Hérault
Parc de Bel Air
150 rue Supernova
34570 VAILHAUQUES

Objet : refonte de la filière

Monsieur le Président,

Le tribunal administratif de Montpellier vient de statuer pour réintégrer le Colonel Cassar pour le 20 février 2013. Proche de cette date et en qualité de représentant du personnel, nous voudrions connaître les décisions et éventuels projets, pour la continuité du service car aucune information à ce sujet n'est diffusée au sein du SDIS.

Les médias font savoir que vous souhaiteriez vous entourer d'un directeur de cabinet qui serait en charge de la coordination entre le Conseil Général et le SDIS, probablement un poste réservé au Colonel Risdorfer.

Si tel était le cas, nous sommes très inquiet car cela représenterai un coup supplémentaire dans le budget du SDIS déjà impacté par cette erreur administrative.

Actuellement nous faisons des réunions d'informations dans les centres de secours de l'Hérault et il apparaît très clairement que les agents sont mal informés sur l'esprit réel de la mise en place de la refonte de la filière.

Pourquoi le colonel Risdorfer, qui lui aussi c'est rapproché de ces agents, n'a-t-il pas dit clairement que la refonte permet et doit nommer la totalité des sous-officiers sur la période transitoire de sept ans et pas seulement 14 par an ?

Nous tenons à vous faire savoir que le SNSPP34 ne comprend pas cette décision très arbitraire.

Le courrier que vous avez envoyé au Président de la CNIS, monsieur Yves Rome, concernant la possibilité d'obtenir la NBIZUS pour les sapeurs-pompiers de l'Hérault prouve votre désir de reconnaissance pour cette profession de plus en plus difficile.

Vous conviendrez, que grâce à cette refonte, vous avez les moyens de satisfaire un grand nombre d'agents et de faire parti des départements pionniers en la matière, pour un budget évaluée seulement à 20 000 euros par an (moyenne nationale par département).

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère positive, veuillez Monsieur le Président, accepter mes sincères salutations.

Gal Sébastien, Président du SNSPP 34.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Gal', written over a horizontal line.

Copies :

- Au président du Conseil Général, Monsieur André Vézinhet.
- A Monsieur le préfet de région Languedoc Roussillon, Monsieur Pierre de Bousquet de Florian.
- Aux élus de la CASDIS34.
- Au Colonel Risdorfer